

M^{lle} J. Robitaille, sténographe (occasionnelle), travail de secrétaire.

Toutes ces personnes sont assujéties aux conditions de travail ordinaires applicables dans le service public.

3. En vertu d'un décret du Conseil.

(Traduction)

BUREAU DE POSTE DE CLINTON (ONT.)

Question n° 1534—M. Cardiff:

A-t-on accordé le contrat pour le nouveau bureau de poste de Clinton (Ontario) et, dans le cas de l'affirmative a) quel est le prix du contrat, b) ou en sont les travaux le cas échéant?

M. Badanai: Non. a) et b)—Sans objet.

ENTENTE AVEC LES ÉTATS-UNIS AU SUJET DE
L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Question n° 1535—M. Dionne:

1. Poursuit-on actuellement des négociations avec les quatre États des États-Unis qui n'ont pas signé d'entente au sujet de l'assurance-chômage?

2. Ces négociations ont-elles été retardées? Dans le cas de l'affirmative, quelles sont les causes de ces retards?

L'hon. M. MacEachen: 1. Avec le Maine seulement. On a surtout fait porter les efforts sur les négociations avec le Maine parce que le plus grand nombre de bûcherons canadiens sont employés dans cet État. Le New-Hampshire doit apporter une modification à sa législation en la matière avant de pouvoir conclure une entente avec le Canada. Les travailleurs qui se rendent du Canada en Iowa et en Alabama et vice versa sont si peu nombreux que des ententes réciproques avec ces deux États auraient peu d'utilité pratique.

2. Non.

STIMULANT À L'INDUSTRIE DE LA BETTERAVE
SUCRIÈRE

Question n° 1537—M. Thomas:

Le gouvernement songe-t-il à donner un encouragement supplémentaire et à assurer une stabilité accrue à l'industrie de la betterave sucrière au Canada en vue a) d'augmenter la production canadienne de sucre, b) de créer des occasions d'emploi au Canada, c) d'améliorer la balance des paiements à l'étranger?

L'hon. M. Hays: A l'heure actuelle, le prix des betteraves sucrières cultivées au Canada se trouve stabilisé en vertu de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, au moyen d'un programme de versements d'appoint. Ce programme se fonde sur le rapport entre la valeur déclarée moyenne du sucre brut importé et le prix que touchent les producteurs canadiens pour le sucre extrait de leurs betteraves; on estime que le programme protège efficacement les producteurs canadiens contre les fluctuations à la baisse dans les prix mondiaux du sucre. Le niveau courant du soutien

[M. Badanai.]

est de 109 p. 100 du prix de base, lequel correspond au prix moyen sur 10 ans que les producteurs canadiens ont reçu pour leurs betteraves. Le programme de soutien et le niveau font annuellement l'objet d'une révision.

On estime que les prix courants du sucre devraient être suffisants pour assurer toute expansion économique raisonnable de l'industrie domestique de la betterave sucrière.

REMISES DE TAXES DE VENTE SUR MATÉRIAUX
DE CONSTRUCTION

Question n° 1539—L'hon. M. Ricard:

Depuis le 14 juin 1963 jusqu'au 26 octobre 1963, comme résultat du changement dans le taux de la taxe sur les matériaux de construction de 11 p. 100 à 4 p. 100, quel est le nombre de citoyens qui ont présenté des demandes de remboursement, et quel est le montant total de ces demandes?

L'hon. M. Garland: Ces renseignements ne sont pas disponibles. Les demandes de remboursement ne sont ni inscrites ni classées au ministère selon les produits. Les redressements effectués dans le cours des travaux par les personnes ayant des permis sont inscrits dans leurs comptes, sous réserve de vérification, mais ne sont pas inscrits comme remboursements par le ministère, puisqu'ils ne comportent pas de demandes de remboursements ou de paiements du Fonds du revenu consolidé.

(Texte)

COÛT DES TIMBRES-POSTE ACHETÉS AU COURS DE
L'EXERCICE FINANCIER 1962-1963

Question n° 1542—M. Bélanger:

1. Quel est le montant payé par les Canadiens pour les timbres-poste de toutes dénominations au cours de l'exercice financier de l'année 1962-1963?

2. Combien ces mêmes timbres ont-ils coûté au gouvernement canadien ou au ministère des Postes?

3. A qui les montants indiqués dans la question précédente ont-ils été payés?

L'hon. M. Denis: 1. \$91,723,497.24.

2. \$1,286,834.00.

3. Canadian Bank Note Company, Limited, Ottawa; British American Bank Note Company, Limited, Ottawa; International Envelope Limited, Montreal.

MONTRÉAL—LA GESTION DU PORT

Question n° 1543—M. Latulippe:

Le gouvernement a-t-il l'intention de réviser les statuts concernant le port de Montréal et celui du Conseil des ports nationaux, afin que les autorités municipales, provinciales et fédérales collaborent plus étroitement à la gestion du port de Montréal?

M. Cantin: Vu que cette question porte sur la politique ministérielle, toute déclaration à ce sujet serait faite de la façon habituelle.